



Information aux adhérents du 27 janvier 2011

Chers adhérentes et adhérents,

Bonjour à tous,

**A l'attention des délégués et adhérents de la section SNMSAC-UNSA Air France :** Après les récentes élections du conseil d'administration de la mutuelle AF, s'ouvrent dès cette semaine les élections professionnelles DP et CE. Cela commence par l'envoi au domicile de tous les salariés AF du matériel de vote par correspondance. Vous y trouverez les professions de foi (tracts électoraux) de chacun des syndicats présentant une liste. Nous invitons tous nos adhérents à voter par ce mode de scrutin, dès réception de ce matériel de vote. Cela ne vous empêchera pas de voter à l'urne, elles seront ouvertes sur une période de 1 ou 2 jours avant la clôture du scrutin, programmée le jeudi 3 mars 2011. Si vous votez deux fois, ce sera le vote par correspondance qui sera détruit, au moment des opérations de dépouillement.

Le vote par correspondance est une garantie de votre participation. Chacune de vos voix sera comptabilisée pour la représentativité de notre union, UNSA Aérien Air France. Elle déterminera le poids qu'auront vos délégués SNMSAC – UNSA Aérien AF pour vous accompagner, et défendre vos intérêts pour ces quatre prochaines années.

N'attendez pas, dès réception du matériel de vote **VOTEZ et faites VOTER** pour les candidats **SNMSAC – UNSA Aérien Air France.**

Votre participation est essentielle : comme vous le constaterez dans la revue de presse jointe, l'UNSA Aérien AF comptabilise 2551 voix (ce qui nous donne un bon pourcentage), mais ne correspond à la totalité de nos adhérents qui sont aujourd'hui de l'ordre de 3500 au global.

**La proximité de ces élections et la campagne électorale qui les accompagne ne nous font pas oublier notre activité quotidienne.**

#### **1. - GREVE à LYON**

En pièce jointe, vous trouverez un courrier de l'escale de LYON. Suite à l'annonce du recours à la sous-traitance, à la demande de leurs collègues, nos délégués ont déposé un préavis de grève pour ce week-end. Nous appelons tous les collègues des autres escales à refuser de traiter des avions qui seraient déroutés pour remplacer des grévistes.

#### **2. – ANCIENNETE Ex-militaires**

D'autre part, nous vous informons que suite à l'article 97 de la loi du 13 juillet 1972 Air France aurait du reconnaître pour les ex-engagés les années passées sous les drapeaux dans l'ancienneté AF et ce qui aurait eu une répercussion profitable sur les échelons.

Malgré les efforts de certains auprès des prudhommes, Air France ne veut pas reconnaître pour tous les intéressés le bénéfice de ces années.

On vous propose donc de vous faire connaître auprès de vos délégués de proximité en leurs fournissant:

1. une copie de votre contrat de travail AF et autres entreprises.
2. Historique de carrière AF
3. Justificatifs des années sous les drapeaux.

Merci pour votre confiance et bonne lecture

Le bureau central SNMSAC-UNSA

Jean-Pierre BERNASSE, Laurent BONNET, Gérard BOURGEOIS, Joël GRUERE, Sabine MICHEL, Marc SALADIN